

» **Concernant les habitations**

Les recommandations sanitaires à appliquer en fonction des niveaux d'activité volumique en radon (supérieurs à 300 ou à 1 000 Bq/m³) sont précisées dans un arrêté du ministre chargé de la santé pris après avis du Haut conseil de la santé publique. Un mesurage de l'efficacité des actions correctives par un détecteur passif posé pendant 2 mois est recommandé.

**RECOMMANDATIONS POUR DES NIVEAUX D'ACTIVITÉ EN RADON COMPRIS
ENTRE 300 ET 1 000 BQ/M³**

Application des recommandations de bonnes pratiques ;

- aérer chaque pièce du logement par l'ouverture des fenêtres en grand au moins 10 minutes par jour ;
- vérifier et entretenir les systèmes de ventilation installés et ne pas obturer les entrées et sorties d'air ;
- veiller au maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur-lors de travaux de rénovation énergétique.

Aménagement des locaux :

- réaliser des étanchements pour limiter l'entrée du radon dans le bâtiment ;
- corriger les dysfonctionnements éventuels de la ventilation lors de son entretien périodique ;
- améliorer ou rétablir l'aération naturelle du soubassement.

**RECOMMANDATIONS POUR DES NIVEAUX D'ACTIVITÉ EN RADON SUPÉRIEURS
À 1 000 BQ/M³ OU LORSQUE LE NIVEAU MESURÉ PERSISTE AU-DESSUS DE 300 BQ/M³**

En plus des recommandations précitées,

Faire réaliser un diagnostic du bâtiment par un professionnel pour définir les travaux à réaliser qui visent à :

- assurer l'étanchéité du bâtiment vis-à-vis des entrées de radon ;
- augmenter le renouvellement d'air à l'intérieur des pièces habitées ;
- traiter le soubassement.

POUR EN SAVOIR PLUS :

Ministère chargé de la Santé (www.solidarites-sante.gouv.fr)

Autorité de Sûreté Nucléaire (www.asn.fr)

Institut national du cancer : e-cancer.fr

Institut de radioprotection et de Sûreté Nucléaire (www.irsn.fr)

Le radon dans l'air intérieur



LE RADON EST UN GAZ RADIOACTIF NATUREL QUI SE DÉGAGE DU SOL PUIS S'ACCUMULE DANS LES BÂTIMENTS MAL VENTILÉS. A LONG TERME, L'EXPOSITION AU RADON AUGMENTE LE RISQUE, AMPLIFIÉ PAR LE TABAGISME, DE DÉVELOPPER UN CANCER DU POUMON.